

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de l'industrie

Décision du 31/10/2024 relative à l'ouverture d'une consultation sur l'internet

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 132-1 à L. 132-3 et R.* 132-4 à R.* 132-7,

Décide :

Article 1

1° En application de l'article L. 132-1 du code des relations entre le public et l'administration, une consultation est ouverte. Dans les conditions prévues par ce même article, cette consultation se substitue aux consultations obligatoires du Conseil national d'évaluation des normes et du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique. Elle porte sur un projet de décret portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique.

2° La consultation est ouverte du 4 novembre 2024 au 19 novembre 2024.

3° Les observations formulées n'apparaîtront pas sur les sites mentionnés à l'article 2 de la présente décision. Toutefois, une synthèse des observations recueillies sera rendue publique dans les conditions prévues à l'article R.* 132-6 du code des relations entre le public et l'administration.

Article 2

En application de l'article R.* 132-4 du même code, la présente décision est publiée sur un site du Premier ministre ainsi que sur le site de la direction des affaires juridiques, rubrique « commande publique ». Sa publication est assortie du projet de décret et d'une notice explicative.

Article 3

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31/10/2024

Pour le ministre et par délégation
La directrice des affaires juridiques

Clémence OLSINA



